

L'affaire de l'hémiplégique tué à Péret jugée par la cour d'assises

YANICK PHILIPPONNAT

04/09/2013, 11 h 51 | Mis à jour le 04/09/2013, 15 h 38



L'accusé : "J'ai eu peur qu'il sorte une arme, la haine est montée en moi." (ALINE CHAMPSAUR)

Les faits remontent à juillet 2010. Une dispute avait tourné au drame. Un homme de 21 ans tente de s'expliquer à la barre de la cour d'assises de Montpellier.

J'y suis pas allé dans l'esprit que j'allais le tuer", assure Rémi Gonzalez, 21 ans, face à la cour d'assises. Et pourtant, ce 28 juillet 2010, il se rend chez Luc Dezegher, à Péret, un poignard façon Rambo de 33 cm caché sous son tee-shirt. Selon ses dires, il vient récupérer un pistolet que la victime ne voulait ni lui rendre ni lui payer. Le quinquagénaire, hémiplégique, est assis dans son canapé, nu.

"Je lui ai demandé l'arme, il m'a dit : "T'es un gamin, tu comprends rien à la vie. L'arme, elle est plus ici." Il s'est levé, je lui ai donné un coup de poing, il a titubé, il m'a donné un coup et là, j'ai sorti un couteau..." Il le blesse au bras et lui assène un deuxième coup "dans l'œil. Puis il tombe sur le canapé... Il me semble que je lui ai mis quatre autres coups de couteau."

Luc Dezegher, ancien antiquaire, décède rapidement. Ce déchaînement de violence, Me Corbier, partie civile, ne le comprend pas : "Il est nu, handicapé, sous médicaments, il ne vous porte aucun coup...", s'étonne l'avocat.

"J'ai eu peur qu'il sorte l'arme et j'ai eu la haine qui est montée en moi", répond Gonzalez, évoquant le souvenir de son beau-père violent.

L'avocat général ne retient pas non plus ce mobile : "Vous voulez nous faire croire que vous avez peur d'un hémiplégique alors que vous avez un poignard commando ?" L'accusation y voit plutôt un crime crapuleux et le déroulé de l'incroyable vadrouille de quatre jours qui s'ensuit lui fournit des arguments.

Le cadavre dans la malle

À Péret, devant le cadavre, Rémi Gonzalez tourne en rond. "C'est là que j'ai vu une malle chez lui. L'idée, c'était de me débarrasser du corps", indique l'accusé, d'une voix atone. Il réussit à mettre le

défunt, malgré ses 90 kg, dans la malle, enroulé dans un drap, mais renonce à aller la jeter au lac du Salagou. Il n'a pas de permis et prend quand même la Super 5 de la victime pour aller chercher sa copine, qu'il ramène dans la maison de Luc Dezegher, sans rien lui dévoiler. "J'ai pas réussi à lui dire, j'étais mal", affirme-t-il. Ce qui ne l'empêche pas de regarder des clips et Les Simpson à la télé, de manger une omelette, de prendre une douche et de passer la nuit non loin de la malle...

Le matin, il prend les cartes bancaires du quinquagénaire pour retirer de l'argent, offre un bichon - l'un des trois chiens de la victime - à sa copine, dont il fête l'anniversaire du frère le soir même. Et à nouveau, il revient à Péret, avec son ex et son colocataire Mickaël qu'il aurait mis dans la confiance.

La victime dépouillée

"À la base, on y allait pour se débarrasser du corps mais il y avait les filles." Ils dorment pourtant là-bas, alors qu'une odeur pestilentielle commence à se dégager de la malle. Au réveil, Gonzalez fouille la maison, cherche derrière les tableaux, dérobe "trois bricoles" de vidéo et de hi-fi qu'il s'en va revendre dans un magasin spécialisé. Il y cède également le couteau du crime, nettoyé du sang avec une brosse à dent, ou encore la chaîne en or que portait la victime autour du cou...

"Vous n'avez pas eu de scrupules à prendre sa chaîne ?", s'étonne le président Mocaer. "Maintenant oui, sur le moment..."

Le soir, avec Mickaël, à la gare, l'accusé réceptionne Gabriel, son ami d'enfance et, en sanglots, il lui avoue le meurtre. Ils ne se rendent pas pour autant chez les gendarmes. "On a imaginé plein de scénarios, brûler la maison, aller au Salagou", reconnaît-il. Arrivés chez le défunt, ils font demi-tour en voyant des voisins et partent se consoler au Cap-d'Agde... Ils retournent à Péret une dernière fois, le lendemain soir, à six ou sept cette fois-ci : "On partait à un concert, on était pas loin, on y allait pour discuter, boire, ce que font les jeunes", justifie-t-il. Mais il rebrousse chemin en voyant la malle ouverte, le corps en état de décomposition...

"J'aurais pu le couler dans le béton ou faire quelque chose mais là, voir un corps en décomposition, c'est très dur, c'est chaud, j'ai 18 ans... Ce que j'ai fait, ça me dégoûte." Et ce n'est que le 16 septembre qu'il se rend, alors que les gendarmes sont sur le point de l'interpeller.

Verdict ce mercredi.